

Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2020

Bulletin de vote portant sur 11 points

Question n° 1

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2019 est approuvé :

oui

non

Question n° 2

Le rapport du Bâtonnier est-il approuvé ?

oui

non

Question n° 3

Le rapport du Trésorier est-il approuvé ?

oui

non

Question n° 4

Le rapport de la Commission de la Permanence de l'Ordre est-il approuvé ?

oui

non

Question n° 5

Le rapport de l'organe de contrôle est-il approuvé ?

oui

non

Question n° 6

La proposition du Conseil de maintenir en l'état les cotisations pour l'exercice 2021 est-elle approuvée ?

oui

non

Question n° 7

Approuvez-vous la modification des statuts ° 1 proposée par la Commission de l'égalité, à savoir la modification de l'art. 2 ch. 2 :

« L'Ordre des avocats a pour but : (...)

2. d'établir et d'entretenir entre ses membres des relations de confraternité, de développer l'esprit de solidarité, de maintenir le sentiment de l'honneur et de la dignité dont tout avocat doit faire preuve, *en veillant au respect de l'égalité entre ses membres et en rejetant toute forme de discrimination.* (...) »

oui

non

Question n° 8

Approuvez-vous la modification des statuts no 2 proposée par la Commission de l'égalité, à savoir la modification de l'art. 32 :

« Art. 32 Commissions (.....)

5. Les commissions veillent à respecter dans leur composition une proportion équilibrée entre hommes et femmes. »

oui

non

Vote n° 9

Élection de deux membres du Conseil de l'Ordre en remplacement du Bâtonnier Lionel HALPÉRIN et de Me Simon NTAH non rééligibles :

Me Myriam FEHR-ALAOUI

Me Sonia RYSER

Vote n° 10

Élection Me Miguel OURAL comme Vice-Bâtonnier

Me Miguel OURAL

Vote n° 11

Election de Me Philippe COTTIER comme Bâtonnier

Me Philippe COTTIER